

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire.

Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain Cherblanc), Christine CONJJAT, Frédéric FLAUJAT (pouvoir de Marcel Lamotte), Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Karine MICHAUD, Séverine MICHAILLE (pouvoir de Céline Berger), Maurice BERRARD.

Absents excusés : Romain CHERBLANC (pouvoir à Emmanuel Massé), Marcel LAMOTTE (pouvoir à Frédéric Flaujat), Céline BERGER (pouvoir à Séverine Michaille)

Absents : Mireille CHARMONT-MUNET, Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX

Secrétaire de séance : Séverine MICHAILLE

Délibération N°2024-43

Objet : délibération portant suppression du poste de 3^{ème} adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-2 ;

Vu la délibération n°20200604-27-05-2020-1DE du conseil municipal du 27 mai 2020 portant élection du Maire ;

Vu la délibération n°20200604-27-05-2020-3DE du conseil municipal du 27 mai 2020 portant élection des adjoints au Maire

Vu la délibération n°2024-32 du conseil municipal du 16 septembre 2024 décidant de ne pas maintenir Monsieur FLAUJAT Frédéric dans ses fonctions de 3^e adjoint ;

Considérant la vacance du poste de 3^e adjoint ;

Considérant que l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Constater la vacance du poste de 3^e adjoint
- Supprimer le poste de 3^e adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Constate la vacance du poste de 3^e adjoint ;
- Supprime le poste de 3^e adjoint ;

Pour copie conforme

Le Maire,

Roland DESCHAMPS

Acte rendu exécutoire après sa transmission
en Sous-Préfecture de Belle
et sa publication le
Le Maire, Roland DESCHAMPS



Accusé de réception en préfecture
001-210100228-20241105-2024-43-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2024